

Le débat sur l'éolien gêne le soutien aux énergies nouvelles

LE MONDE | 18.11.08 | 15h26 • Mis à jour le 18.11.08 | 15h26

L'impact des éoliennes sur les paysages continue à envenimer le débat sur le développement des énergies renouvelables en France : la question a ressurgi, lundi 17 novembre, alors que Jean-Louis Borloo, le ministre de l'écologie, présentait *"50 mesures pour un développement des énergies renouvelables"*. Le ministre a maintenu l'objectif de 8 000 éoliennes en 2020. Il a également souhaité *"une augmentation de la concertation, mais la concertation n'a jamais retardé le programme"*.

Le dossier du ministère ne devrait cependant pas rassurer ceux qui placent le paysage et l'environnement sur le même plan qu'un renouveau de la politique énergétique : *"Avec un parc (éolien) de 20 000 MW (mégawatts), la probabilité de voir une éolienne depuis un point quelconque du territoire serait proche de 100 % si les parcs éoliens ont une taille de 10 MW, et proche de 10 % si les parcs ont une taille de 200 MW."*

Sachant qu'une éolienne a une puissance d'environ 2 MW, cela signifie qu'un dixième de la France serait à terme occupé visuellement par des groupes de dizaines d'éoliennes. Le 15 novembre, l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, a critiqué le développement des aérogénérateurs, dénonçant *"un puissant lobby qui a imposé un régime d'aides financières abusif"*.

Selon le document du ministère, la multiplication des éoliennes générerait un gain 3,5 millions de tonnes équivalent pétrole sur 17 millions espérées en 2020. Il reste à vérifier que ce gain justifie l'impact paysager. Face à ces critiques, M. Borloo a annoncé des *"schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables"*, qui *"s'imposeront aux zones de développement éolien"*.

Un autre thème de contestation pourrait naître avec les centrales solaires, qui occupent une surface au sol très importante (environ 3 hectares pour un mégawatt). Plusieurs voix commencent à s'élever pour discuter l'intérêt de cette occupation de l'espace, alors que le besoin de terres agricoles pourrait devenir plus criant à l'avenir. Le président du Syndicat des énergies renouvelables, André Antolini, a reconnu *"craindre des phénomènes de rejet"*.

DIFFUSION DE LA GÉOTHERMIE

D'autres mesures, à l'effet énergétique plus important, sont cependant mieux accueillies. M. Borloo a annoncé plusieurs actions pour soutenir le développement de l'énergie de la biomasse, essentiellement le bois, dont la France possède une réserve importante : *"La biomasse - hors biocarburants - constitue de loin la première source d'énergie renouvelable produite en France"*, indique le ministère. Elle pourrait ainsi permettre un gain de 6,2 millions de tonnes équivalent pétrole en 2020. D'autre part, un *"fonds chaleur renouvelable"* doté de 800 millions d'euros par an soutiendra la diffusion des appareils de chauffage à bois, à géothermie et chauffe-eau solaire.

L'énergie photovoltaïque sera aussi soutenue, notamment dans l'intégration au bâti, non seulement de l'habitat, mais aussi des grandes surfaces industrielles et commerciales. Celles-ci bénéficieront d'un tarif de rachat de 45 centimes par kilowattheure.

Hervé Kempf

Article paru dans l'édition du 19.11.08

Le Monde.fr

- » A la une
- » Archives
- » Examens
- » Météo
- » Emploi
- » Newsletters
- » Talents.fr
- » Le Desk
- » Forums
- » Culture
- » Carnet
- » Voyages
- » RSS
- » Sites du groupe
- » Opinions
- » Blogs
- » Economie
- » Immobilier
- » Programme
- » Le Post.fr

Le Monde

- » Abonnez-vous au Monde à -60%
- » Déjà abonné au journal



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ [visitez Le Monde.fr](#)

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-